

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2019

CLARIFICATION DE DISPOSITIONS DU DROIT ÉLECTORAL - (N° 2208)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 96

présenté par

M. Viala, Mme Corneloup, M. Nury, Mme Louwagie, M. Marleix, Mme Trastour-Isnart,
M. Cordier, M. Cinieri, M. Hetzel, M. Verchère, M. Dive, M. Door, M. Ramadier et M. Cattin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.